

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Actes des sociétés (A) - Dépôt  
le 31/07/2024 - 14258 - 2014 B 03944 - 802 989 913 - INSIDE VISION

**INSIDE VISION**

**Société par Actions Simplifiée au capital de 121.070 Euros**  
**Siège social : 12 avenue Emile Aillaud – 91350 GRIGNY**  
**RCS EVRY n°802 989 913**

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2024**

\*\*\*

**EXTRAIT PROCES VERBAL**

**QUATRIEME RESOLUTION**

*(Décisions à prendre en application des dispositions de l'article L 225-248 et L 227-1 du Code de commerce)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

En application de l'article L 225-248 et de l'article L 227-1 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lesquels font apparaître que le montant des capitaux propres de la Société est devenu inférieur à la moitié du montant du capital social,

**Décide** qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipé de la société et que celle-ci continuera son exploitation,

**Prend en conséquence acte** que la Société est tenue de reconstituer ses capitaux propres à hauteur de la moitié, au moins, du montant de son capital social d'ici le 31 décembre 2026, date de clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel ont été approuvés les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

A défaut, et dans le même délai, la Société devra réduire son capital social d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :**

**Voix pour : 12107**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

\* \*  
\*

Fin de l'extrait.  
Certifié conforme par le Président.

DocuSigned by:

*Denis Le Rouzo*

CD89C33CB3594DD

**Le Président**